

# Licence

## AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFCC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC.

Ainsi, l'AFCF a le plaisir de vous faire savoir que

*JURASSIENNE DES BOIS (Bureau Central)  
25, le Beugnon  
25570 GRAND COMBE CHATELEU*

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant : **PEFC/10-31-568**

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément aux Règles d'utilisation de la marque PEFC (Annexe 16 du Schéma français de certification forestière). En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du présent droit d'usage. Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable sous réserve du maintien de l'attestation PEFC de conformité de la chaîne de contrôle.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.



Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt



Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,  
Marc-Antoine de SEZE

# Licence

## AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

### SITES CONCERNES PAR LA PRESENTE AUTORISATION

Nom du site	Adresse	CP	Ville
JURA BOIS BR	25 Le beugnon	25570	GRAND COMBE CHATELEU
JURASSIENNE DES BOIS (Bureau Central)	25, le Beugnon	25570	GRAND COMBE CHATELEU

Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,  
Marc-Antoine de SEZE

